

## Nouvelle CHARTE DE SOCIALBERN

### NOTRE MISSION

**SOCIALBERN est l'association professionnelle et patronale des prestataires de services du secteur social du canton de Berne pour les personnes ayant besoin de soutien particulier.**

### NOTRE VISION

**Nous nous engageons pour des offres efficaces et modernes au service de personnes ayant besoin de soutiens particuliers, ainsi que pour des conditions-cadres attractives et comparables quant aux prestations des services.**

- ➔ Nous sommes un partenaire incontournable pour les organismes demandeurs de prestations ainsi que ceux qui les financent.
- ➔ Nous soutenons nos membres de manière ciblée pour relever les défis actuels ainsi que ceux à venir.

### NOS PRINCIPES

- *Focus pour les personnes ayant besoin de soutiens particuliers ; alignement sur les Conventions de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et aux droits de l'enfant*
- *Marges de manœuvre ainsi qu'esprit d'entreprise comme condition à l'innovation et à la diversité de l'offre*
- *Transparence et conditions-cadres adaptées et similaires pour les prestataires de services lors d'autorisations, de surveillances et de financements des services*

### NOTRE CONDUITE

Nous...

- *intercédons de manière pro active et axons nos actions en cohérence avec l'impact recherché*
- *désignons les priorités, forgeons des opinions et recherchons des solutions concrètes pour nos membres*
- *représentons les intérêts majeurs du secteur, notamment vis-à-vis de l'administration et de la politique*
- *exerçons en amont une influence concrète sur les processus législatifs ainsi que sur d'autres décisions importantes concernant notre secteur*
- *entretenons des relations basées sur le respect avec l'ensemble des parties prenantes et agissons conformément aux principes d'une culture participative*
- *collaborons avec un réseau composé de membres, d'associations faitières et d'associations partenaires et tirons profit des possibilités de coopération*
- *intégrons nos membres à notre réseau*

No. Doc. :	102.02.de
Date :	28.03.2023

Adopté par l'AG de SOCIALBERN ; remplace la version du 21.03.2013.